

- COMMUNE DE PREMANON -
95 RUE ABBE BARTHELET
39220 PREMANON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PREMANON

Par arrêté du 25 octobre 2019, le maire de Prémanon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

M.MEGARD Gilbert domicilié à VALFIN (39200 SAINT-CLAUDE) 13 Très Le Mur, retraité de la gendarmerie, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **19 novembre 2019 au 20 décembre 2019** aux jours et heures suivants : **lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures sauf vendredi 17 heures** où le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique. Il sera également consultable sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/1793>**

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Prémanon les :

Mardi 19 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures

Vendredi 29 novembre 2019 de 16 heures à 19 heures

Samedi 7 décembre 2019 de 9 heures à 12 heures

Vendredi 20 décembre 2019 de 15 heures à 18 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur 95 rue Abbé Barthelet 39220 PREMANON ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-1793@registre-dematerialise.fr**

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

L'évaluation environnementale dont a fait l'objet le plan local d'urbanisme, ainsi que l'avis émis sur le projet par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique mis à disposition du public en mairie.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de Prémanon.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Prémanon et sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1793> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.